

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 67 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Du complexe au chaotique

Le 1^{er} janvier 2002, l'Office intercantonal de contrôle des médicaments (OICM) passe sous contrôle fédéral et devient Swissmedic. Dans sa conférence de presse du 11 janvier, M^{me} la conseillère fédérale Ruth Dreifuss déclare:

Pendant un siècle, les prescriptions régissant les médicaments se fondaient essentiellement sur des bases juridiques intercantionales et cantonales. Cette situation empêchait d'avoir une vue d'ensemble claire et rapide de la législation en vigueur, posait des problèmes de délimitation des compétences et entravait une mise en application coordonnée.

Désormais, la loi sur les produits thérapeutiques garantit l'approvisionnement de la population en médicaments de qualité, sûrs et efficaces, de façon plus uniforme et coordonnée sur l'ensemble du territoire national.

Avec Swissmedic, la Suisse dispose désormais dans le domaine des médicaments, comme la plupart des autres pays européens, d'une seule autorité centrale, dotée de larges compétences.

En octobre 2002, le Contrôle fédéral des finances dénonce les dysfonctionnements de la nouvelle entité, son émiettement en dix sites différents, son informatique hétéroclite, le manque de savoir-faire, la direction déficiente, l'imprécision des objectifs, les surcoûts et la dépendance de consultants extérieurs.

A la fin de l'année 2002, le service juridique de Swissmedic enregistre la démission de la moitié de ses collaborateurs, démissions liées au départ de l'ancien chef de service et directeur suppléant de l'OICM. Le nouveau chef du service juridique, qui entrera en fonction le 1^{er} avril 2003, trouvera, selon ses dires, une équipe «en triste état»: anciens collaborateurs désécurisés et nouveaux non intégrés.

En janvier 2003, une année après la création de Swissmedic, on apprend par la presse que «les procédures d'admission de nouveaux médicaments ne sont plus aussi rapides qu'autrefois»¹. Le directeur, M. Hans Stocker, demande une augmentation de 20 % du personnel puis démissionne quelques jours plus tard. M. Klaus-Jörg Dogwilwer le remplace au pied levé dès le 12 février. Il partira en avril 2005, et sera remplacé par M. Franz Schneller.

Le Rapport de la Commission de gestion du Conseil des Etats du 25 août 2004 affirme dans son «appréciation générale»:

Pendant ses premiers 18 mois de fonctionnement, l'institut a essentiellement été occupé à régler ses problèmes internes.

Le monde officiel, qui n'aime pas les vagues, minimise les problèmes de Swissmedic. Le 4 juin 2003, M. Michel Béguelin déclare au nom de la Commission du Conseil des Etats:

Vous savez que la mise en place de ce nouveau système de contrôle de suivi des médicaments – qui a été confié à la Confédération depuis le 1^{er} janvier 2002 – a vécu une introduction particulièrement

mouvementée. La situation est fort heureusement en voie de redressement et je pense qu'à court terme, d'ici la fin de l'année, la situation se sera régularisée.

Le Rapport du 25 août 2004 montrera l'inanité de ces prédictions.

Le 13 octobre 2005, la presse publie ce communiqué:

Pour remplir à l'avenir encore mieux la mission de contrôle qui est la sienne, Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques, renforce la surveillance du marché ainsi que la formation continue de ses collaborateurs et intensifie la coopération internationale.

Swissmedic répond ainsi aux nouveaux défis posés par la mondialisation du marché des produits thérapeutiques, à savoir par exemple la rapidité des évolutions technologiques, les nouvelles exigences légales ainsi que les risques de type nouveau tels que les contrefaçons et le commerce par Internet.

[...] Swissmedic entend renforcer la surveillance du marché, notamment en proposant aux professionnels de la santé des séances d'information et des formations pour les encourager à remplir leur devoir légal d'annoncer d'incidents survenus avec des produits thérapeutiques. L'institut prévoit d'améliorer encore la qualité des annonces et d'augmenter chaque année d'environ 15 % le nombre des annonces faites par des professionnels de la santé. En outre, de nouveaux risques apparaissent, à l'instar des contrefaçons ou du commerce illégal, qui se développe essentiellement sur Internet. Et Swissmedic se donne pour ambition d'être un acteur majeur au niveau mondial dans ce domaine.

Peu convaincu par ce morceau d'anthologie de la vantardise en langue de bois, le conseiller national Adrian Amstutz dépose le 13 mars 2006 une interpellation cosignée par 117 parlementaires et développée dans les termes suivants²:

Il est essentiel, pour assurer la sécurité des médicaments, la protection des patients et la compétitivité du pôle suisse de recherche et de production pharmaceutiques que l'autorité chargée d'autoriser les médicaments obéisse à une structure claire et soit conséquente, efficiente et efficace dans son action. Cette nécessité est admise par tous. Or, Swissmedic ne s'acquiesce pas pleinement de la mission centrale qui lui incombe en sa qualité d'autorité de régulation.

De larges milieux de l'industrie pharmaceutique et du commerce en gros et de détail s'élèvent contre son formalisme disproportionné, contre l'opacité des procédures d'autorisation, contre l'application arbitraire des directives nationales et internationales, contre le manque d'harmonisation des procédures d'autorisation avec les procédures d'homologation internationales et contre les exigences excessives dont font l'objet les produits sans problème en usage de longue date.

Tous se plaignent de ce que les dossiers en attente ne sont pas tenus d'être traités dans un délai ferme, aisément calculable, et soulignent que cette carence engendre un gaspillage de ressources considérable. La position des grandes entreprises internationales implantées en Suisse s'en trouve affaiblie et leurs coûts s'alourdissent; les petites et moyennes entreprises risquent, quant à elles, d'être menacées dans leur survie, surtout dans un contexte d'augmentation constante et massive des émoluments.

Swissmedic ne se concentre pas assez sur sa mission principale. Malgré les retards importants pris dans le traitement des dossiers, il tente avec frénésie, dans le cadre de sa fonction de surveillance, d'étendre ses activités à des secteurs où la loi ne lui donne aucune légitimité pour agir. [...]

A cette attaque frontale et documentée, le Conseil fédéral donne le 9 juin 2006 une réponse dilatoire. Les signataires se déclarent insatisfaits.

Fin mai, le Conseil de Swissmedic, présidé par M^{me} Christine Beerli, ancienne conseillère aux Etats radicale et candidate malheureuse au Conseil fédéral, décide d'analyser le fonctionnement de l'Institut (une façon pas trop élégante de se tirer des pattes) et «découvre» les manques de l'équipe dirigeante, son «incapacité à imposer les décisions», ses «priorités non définies», le «nombre trop grand de subordonnés directs du directeur».

Et le 19 octobre dernier, tandis que M^{me} Beerli continue de pontifier au sommet, le directeur Schneller et quatre membres de la direction «quittent» Swissmedic. Cela nous fait trois directeurs démissionnaires ou démissionnés en moins de cinq ans!

Que nous coûte ce jeu de chaises médicales? «Nous n'avons pas offert de parachutes dorés», déclare M^{me} Beerli, la négociation s'est faite sur une base inférieure à un million de francs.» Peut-être pas un parachute, mais quand même un petit parapluie? Elle ajoute misérablement qu'«il ne s'agit pas de faire tomber des têtes, mais de mettre les bonnes personnes aux bons endroits». Les remplaçants des quatre membres de la direction ont été trouvés «à l'interne». On réexaminera leur état dans une année.

Dans son allocution de 2002, M^{me} Dreifuss avait déclaré au sujet de l'OICM:

Je tiens à relever qu'en comparaison internationale les autorités chargées jusqu'ici du contrôle des médicaments étaient déjà jugées très compétentes et que la procédure d'admission de nouveaux médicaments était nettement plus rapide que dans les pays européens offrant les mêmes garanties.

Autrement dit, elle a sacrifié un système excellent au calamiteux Swissmedic! Difficile d'émettre une autocritique plus féroce, autocritique que renforce en-

core cette dernière citation du Rapport du 25 août 2004:

Le changement de système a impliqué des transformations difficiles pour les deux parties. La réticence envers le nouveau système était toutefois particulièrement importante de la part des cantons. Comme l'a dit un interlocuteur de la Commission de gestion du Conseil des Etats, ces derniers se voyaient forcés de céder à la Confédération à contrecœur – et non sans amertume – «l'un des joyaux de la collaboration intercantonale».

De cette centralisation, on attendait plus de rapidité, plus de transparence et une baisse des coûts. Depuis cinq ans, on souffre de décisions plus lentes, plus opaques et plus coûteuses. Depuis cinq ans, on patauge. Depuis cinq ans, les politiciens de tous bords ne cessent d'annoncer une reprise en main, n'hésitant pas à faire sauter l'un ou l'autre fusible humain (le dernier en date étant le directeur Schneller) quand ça commence à chauffer pour leur matricule. Croit-on qu'il en ira différemment avec la centralisation de l'école, mille fois plus complexe que celle du contrôle des médicaments? Ou celle, annoncée, de la santé, qui porte sur des montants incomparablement plus élevés? Ou celle de la police, revendiquée par la presse chaque fois qu'un malfrat international n'est pas arrêté sur l'heure?

Nous n'avons pas l'habitude d'écrire nos articles avec des ciseaux. Pardon à nos lecteurs pour l'exception présente! Mais l'affaire Swissmedic n'est pleinement démonstrative qu'avec des citations.

Swissmedic montre que la centralisation n'est rien d'autre que le remplacement d'institutions complexes mais conformes à la réalité par des systèmes qui tirent leur perfection et leur simplicité d'une négation de l'humain en tant que matière première de la politique. Un système simple appliqué à un monde complexe débouche fatalement sur le chaos.

Swissmedic jette aussi une lumière brutale sur les techniques d'évitement ou de négation des problèmes développées par le monde officiel: d'un côté on rassure le bon peuple par la description sans cesse recommencée d'un avenir idyllique et de l'autre on livre périodiquement un ou plusieurs boucs émissaires à la colère de ceux qui souffrent de la situation.

Swissmedic illustre enfin l'«effet de cliquet» qui accompagne tout processus de centralisation et rend nos autorités incapables ne serait-ce que d'envisager le retour d'une compétence à ceux qui s'en occupaient à satisfaction.

Le ratage en continu de Swissmedic est un exemple perpétuel et éblouissant des impasses où nous conduit la centralisation.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ Le Temps, 18 janvier 2003.

² On peut trouver le texte complet sur internet: http://search.parlament.ch/f/cv-geschaefte?gesch_id=20063041

Il a crié : « Vive Hitler! »

Il y a deux ou trois ans, nous avons eu l'occasion d'évoquer dans ces colonnes l'étrange infortune posthume de Florent Schmitt (1870-1958), grand musicien français, que sa valeur place aux côtés de ses contemporains, Ravel, Debussy, Roussel, Dukas. Il est notamment l'auteur d'un impressionnant *Psaume XLVII*, d'un *Quintette* pour piano et cordes à ranger parmi les cinq ou six meilleurs jamais écrits, et d'un *Quatuor à cordes* en sol dièse mineur, monolithe effarant, solitaire et génial, égaré au milieu du xx^e siècle, complètement délaissé par les musiciens et les mélomanes.

C'était le moins que le lycée de Saint-Cloud, ville où l'illustre musicien passa une bonne partie de sa vie, portât son nom. Or un professeur apprit que Florent Schmitt aurait crié : « Vive Hitler! » lors d'un récital d'œuvres de Kurt Weill en 1933. Quelques bonnes consciences formèrent le projet de débaptiser l'établissement. Aujourd'hui, c'est chose faite.

Rappelons que, dès l'accession au pouvoir de Hitler, le musicien juif allemand était venu se réfugier en France. Si l'incident est avéré (et il semble qu'il le soit), il est permis de stigmatiser le manque de lucidité politique de Florent Schmitt; mais une Guerre mondiale et un Holocauste plus tard, c'est-à-dire hors du contexte de l'époque, la leçon de morale est trop facile. Sinon, allons jusqu'au bout de cette logique et retirons les médailles olympiques gagnées aux

Jeux de 1936 par les athlètes français: ils ont tous salué le Führer de la manière la plus politiquement correcte selon les critères en vigueur dans le Reich. Faisons sauter le pont Edouard-Daladier à Avignon puisqu'il porte le nom d'une personnalité qui a serré la main du Diable en 1938.

Quant à Florent Schmitt, contentons-nous de blâmer le manque de clairvoyance musicale de la part d'un professionnel qui n'a pas su discerner le génie de Kurt Weill: la princesse de Polignac, grande mécène au jugement sûr, a eu plus de flair en commandant immédiatement une symphonie à l'auteur de *l'Opéra de quatre sous*. Moralement, le pire est évidemment la manifestation d'hostilité à l'égard d'un confrère persécuté, même s'il écrivait dans un style qui lui déplaisait.

Bref, tout le monde est d'accord pour affirmer solennellement qu'on doit éviter de crier « Vive Hitler! » en public. Mais que pèse cette bévue à côté du *Quatuor* en sol dièse mineur? Les autorités du lycée ont estimé que ça pesait beaucoup, que Florent Schmitt ne pouvait plus être un modèle pour les jeunes. « – Malgré le sublime *Psaume XLVII*? – Vive Hitler. – Assurément, cela ne reçoit point de contradiction. Mais devra-t-on mettre aussi au panier son flamboyant chef-d'œuvre, *La Tragédie de Salomé*, admiré par Stravinsky? – Vive Hitler. – Vous avez raison. Voilà qui décide tout, cela s'entend. Et si, tout compte fait, on savait juste l'adorable *Suite en rocaille*,

agile et radieuse, à peine voilée de nostalgie? – Vive Hitler. – Ah! il n'y a pas de réplique à cela, on le sait bien. Qui diantre peut aller là contre? Alors gardons au moins la *Symphonie concertante* pour orchestre et piano, bourru et déroutante comme son auteur. – Vive Hitler. – Il est vrai. Cela ferme la bouche à tout. *Vive Hitler*. Le moyen de résister à une raison comme celle-là!... »

L'établissement porte désormais le nom très consensuel d'Alexandre Dumas, jusqu'au jour où un garbologue distingué découvrira une turpitude ignorée chez l'auteur des *Trois mousquetaires*.

Puisque nous vivons une époque décidément vertueuse, on attend avec impatience que les professeurs des nombreux collèges et lycées Paul Eluard découvrent avec des frémissements d'horreur et des trémolos dans la voix son *Ode à Staline* de 1950. Comme tout le monde la croit d'Aragon, on pourra aussi, dans la foulée, débaptiser les lycées Aragon: « Et Staline pour nous est présent pour demain / Et Staline dissipe aujourd'hui le malheur / La confiance est le fruit de son cerveau d'amour / La grappe raisonnable tant elle est parfaite... » Naturellement, personne ne s'arrachera la chemise pour si peu, parce que sous le cortex de nos contemporains, le communisme demeure une idée généreuse qui a dérapé. Quant au « cerveau d'amour », on gardera de lui le souvenir de son sourire sur la photo de famille à Yalta.

En vérité, nous espérons que ces lycées ne deviendront jamais des lycées Jacques Attali ou Comte-Sponville. Il est préférable qu'ils restent sous le discret patronage du poète surréaliste, auteur de ces beaux vers: « De grandes cuillers de neige / Ramassent nos pieds glacés / Et d'une dure parole / Nous heurtons l'hiver têtue... » On nous rebat quotidiennement les oreilles du « devoir de mémoire »; mais ne devrait-on pas favoriser parallèlement un devoir d'oubli? Il consisterait à taire les petites gens des grands hommes, qui sont des petites gens semblables à celles du commun des mortels. Cette manie de fouiller dans les biographies pour trouver et brandir telle erreur de jugement, telle citation antisémitique, telle lâcheté, permet à quelques vandeurs patentés de se croire au nombre des Justes. Elle mesure surtout l'étiage de leur moralité qui est très bas. On se rappelle qu'il y a une année un lugubre soixante-huitard attardé, pyromane par hobby politique, avait essayé de faire disparaître de nos billets de dix francs la figure de Le Corbusier, sous prétexte qu'il avait relevé des propos pétaïnistes dans une correspondance inédite. Qu'on nous délivre de ces casse-pieds!

Je suis triste qu'il ne se soit trouvé personne au lycée Machin à Saint-Chose pour dire: « Florent Schmitt a crié *Vive Hitler*? On s'en fout: il a écrit *La Tragédie de Salomé*. »

J.-B. ROCHAT

Juvenilia LXVIII

Ces élèves, au début de leur 8^e année, reçoivent avec une mine renfrognée et des signes d'infinie lassitude les volumes de la première lecture du semestre: *Marcel Aymé, Clérambard, Les Cahiers rouges, Grasset*.

– Pff! Clérambard, qu'est-ce que ça veut dire?

– On ne pourrait pas lire des bouquins qui nous intéressent? Par exemple, moi, en vacances, j'ai dévoré les trois tomes de...

– Si au moins c'étaient des Carambar! Ha! Ha! Ha!... Etc.

A la scène II de l'acte I, toute la classe est déjà conquise par la tonitruance d'Hector de Clérambard, hobe-reau ruiné et tyran domestique qui condamne sa famille à tricoter des pull-overs pour rembourser ses créanciers. « LOUISE: — Hector... Nous sommes pauvres, c'est entendu, et pauvres n'est pas assez dire. Mais nous n'en sommes tout de même pas réduits à manger du chat. CLERAMBARD: — Vous êtes idiote, ma pauvre femme, comme toujours. Et pourquoi ne pas manger du chat? En 1457, mon aïeul

Onuphre de Clérambard, assiégé dans la place de Blémont, a mangé du rat et du hibou. Et croyez que s'il en avait eu en suffisance, il n'aurait jamais capitulé. »

Un personnage obtient plus de suffrages encore auprès des adolescents: La Langouste, prostituée limpide et truculente, est venue acheter un pull-over chez les Clérambard. Son bon sens sans détour et son franc-parler scandalisent Louise et sa mère. A la scène IX, la Langouste heurte, en sortant, le jeune vicomte Octave de Clérambard, raté libidineux. « LA LANGOUSTE: — Ah! Mon Dieu! Un homme! Tout contre moi! Mais c'est affreux! Si mon fiancé l'apprenait! Et mes parents! Et mes amis! Et mes domestiques! J'espère que vous êtes un galant homme, que vous saurez vous taire. (*elle rit*) » Ce contact jette Octave dans des émois incontrôlables: « OCTAVE, *éperdu*: — Elle était contre moi... J'ai senti sa cuisse... J'ai senti sa poitrine... (*Criant*:) Sa poitrine! »

Scène X

– Ouah! Il y a une scène X!

– Ça va être encore plus *hard*!

– Dites donc, qu'est-ce que vous nous faites lire!

– Vous allez avoir nos parents sur le dos!

– Allez, ne vous faites pas de mouron, on ne leur dira rien!

– En avant pour la scène X!

Or la dixième scène, dernière de l'acte, ne répond à aucun critère d'une quelconque « scène X »: c'est un épisode mystique où l'on découvre Clérambard, converti par une apparition, lisant seul à haute voix une *Vie de saint François d'Assise*.

J.-B. R.

Grandeur et humilité

L'activité de Christian Zacharias à la tête de l'Orchestre de Chambre de Lausanne depuis 2000 est un véritable bonheur. Pianiste ou chef d'orchestre, il est avant tout musicien, un grand musicien.

Sa vision des œuvres, comme en témoigne sa récente interprétation du *Requiem* de Brahms, est subjugante de force expressive et de vérité (car il est impossible de mentir face à de tels chefs-d'œuvre, l'imposture est décelée sur le champ). Il est capable de faire preuve à la fois de grandeur et d'humilité, ce qui est la seule attitude possible chez Brahms. Grâce à une collaboration exemplaire de l'orchestre – et, dans le cas particulier, du magnifique Ensemble vocal de Lausanne, de Michel Corboz – le résultat est celui que nous avons connu lors de ce premier concert d'abonnement, tout simplement admirable.

Ainsi se confirme la justesse de la démarche de Christian Zacharias qui a voulu présenter dans le cadre de l'OCL les œuvres de Brahms, jusqu'ici confiées aux seuls ensembles symphoniques. Remontant à la source, c'est-à-dire aux conditions dans lesquelles les symphonies furent créées, avec des orchestres de 40 à 50 musiciens, on se rend mieux compte que l'enflure systématique des effectifs n'a pas été le meilleur service rendu à Brahms.

Relevons l'intelligence de ses programmes: introduire le *Requiem* par les *Variations sur un thème de Haydn*, elles-mêmes précédées de cette *Feldparthie*, dans laquelle se trouve le *Choral de saint Antoine*, en est une preuve supplémentaire et éclatante, qui ajoute au plaisir de l'auditeur. Dans ce domaine, pourquoi ne pas saluer aussi la qualité des commentaires et des analyses d'Antonin Scherrer? Il sait créer un éclairage sur les œuvres toujours intéressant et sensible, souvent inédit, parfois drôle, dans

un style clair et élégant, fort éloigné de toute cuistrerie.

On peut se demander combien de villes d'un peu plus de 100'000 habitants, en Europe, sont capables d'offrir, en comptant sur leurs seuls moyens locaux, des concerts de cette classe. Souhaitons que notre communauté, de ses responsables culturels et politiques à l'ensemble des auditeurs, soit consciente d'un tel privilège.

JEAN-JACQUES RAPIN

PS: Dans un domaine différent, une autre nouvelle réjouissante: l'élection de M. Pierre Wavre, Directeur du Conservatoire et de la Haute Ecole de Musique de Lausanne, à la présidence de la Conférence suisse de ces institutions, rend hommage à ses qualités personnelles, mais c'est aussi un honneur qui rejaillit sur la ville et sur le Canton.

Ephémérides

Commerce

Prenez la place du vendeur en achetant, et de l'acheteur en vendant, et votre commerce sera de bonne foi.

François de Sales

Idée

La suite dans les idées: il suivait son idée. C'était une idée fixe, et il était surpris de ne pas avancer.

Jacques Prévert

Oui/non

Oui et non sont bien courts à dire; mais, avant de les dire, il y faut penser longtemps.

Baltasar Gracián

Superstition

La superstition est l'art de se mettre en règle avec les coïncidences.

Jean Cocteau

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Armée, où vas-tu?

Les débats sur la sécurité et la défense, les guerres classiques et les guerres asymétriques, les réformes et les sanctions, le nucléaire et l'antinucléaire, atteignent un niveau pathologique. Des réformes sont bloquées par le jeu des coalitions partisans. Un chroniqueur discerne déjà dans l'actualité un degré de désordre qui rappelle les bouleversements historiques de 1798 à 1815. Vaste programme... Il importe d'autant plus de signaler, en remédiant à un trop faible écho médiatique, les manifestations et documents propres à remettre l'église au milieu du village. Deux exemples:

Le 6 octobre s'est tenu, au Centre Général Guisan, à Pully, un Symposium des officiers de la Suisse occidentale et du

Tessin, présidé par le brigadier Martin Chevallaz. Sur le thème «Les défis de la sécurité et de l'information», des représentants des principaux partis ont présenté leurs thèses sur la sécurité et la défense de la Suisse: points de vue divergents bien sûr, mais défendus et combattus avec modération et courtoisie. D'autres conférenciers ont traité de la réforme de l'armée et des chances de succès d'un changement, puis de «la transformation "postnationale", vague de fond nihiliste et réforme de l'instrument de défense», et de «la sécurité et l'appréciation des menaces dans un monde en transformation».

Quelques jours plus tard dans les mêmes lieux privilégiés, l'Association de

la Revue militaire Suisse fêtait en présence de nombreux invités les 150 ans de cette publication. Outre une série de messages de haut niveau – dont celui du commandant de corps Keckeis, chef de l'Armée –, la manifestation était complétée par la sortie de presse d'un ouvrage collectif sur «150 ans d'engagement pour une défense crédible».

* * *

Sans prétendre résumer ici tout ce qui s'est dit et écrit lors de ces deux manifestations, constatons avec plaisir que les conclusions qui s'en dégagent confortent nos convictions sur l'avenir du pays et les conditions de sa sauvegarde.

Il doit rester au cœur de l'Europe, hors de toute coalition, 40'000 kilomètres carrés d'indépendance et de sécurité. C'est – et cela reste – la raison d'être de la Confédération. Le débat reste possible, voire nécessaire, sur le choix des moyens – économiques, diplomatiques, militaires – mais le but est immuable et l'emporte sur toute autre considération.

Un de ces moyens consiste à enlever à quiconque tout intérêt à nous mettre en état de dépendance. Ce souci revêt deux aspects: une défense propre à rendre trop élevé le prix à payer par un éventuel adversaire, et une neutralité donnant à chacun la certitude que nous ne ferons pas de cadeau à «l'autre». Neutralité n'égale pourtant pas inaction: la Suisse a intérêt à se rendre utile, justement en sa qualité de

tiers hors jeu, et équitablement généreuse grâce sa bonne santé économique.

Restent deux problèmes:

– Quelle armée demain? Le système de milice – tempéré par une faible minorité de professionnels – se heurte à des résistances – l'obligation de servir! – et dépasse peut-être nos besoins; mais il est moins coûteux et surtout favorise la cohésion fédérale et l'esprit de corps. Le sujet mérite une réflexion approfondie.

– Qui fait quoi? La sécurité est assurée, selon la nature de la menace, soit par la police, soit par l'armée. Mais les conditions d'engagement de l'une ou de l'autre sont très différentes et surtout dépendantes de la raison d'être de la Confédération: la police est cantonale, l'armée est fédérale. Or une certaine coordination est nécessaire, surtout à une époque de guerres asymétriques et autres conflits non guerriers. Là encore, une réflexion approfondie s'impose, afin de concilier fédéralisme – encore la raison d'être de la Confédération! – et efficacité.

Les manifestations et publications évoquées plus haut n'ont pas apporté de réponse exhaustive aux questions posées; mais elles ont contribué à les éclairer sous un jour raisonnable. L'avenir ne sera peut-être pas ce que nous imaginons. Mais une chose n'a pas changé et ne changera pas: *l'armée fonde la cité*. Le propos est de Périclès.

PHILIBERT MURET

Perseverare diabolicum

Le 24 septembre 2006, les peuples des cantons ont accepté les lois présentées par le Conseil fédéral portant sur le traitement des personnes réfugiées et étrangères. Le jour même, l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud, l'Eglise catholique dans le Canton de Vaud et la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud publiaient un communiqué de presse. Ce texte commençait par rappeler au public que les Eglises et la Communauté israélite avaient combattu les lois acceptées en votation populaire et qu'elles les jugeaient «injustes, inappropriées et inadéquates». Jusque là, nous ne décelions rien de proprement scandaleux, ni rien de vraiment passionnant dans le texte en cause. Il s'agissait à nos yeux du dernier sursaut de mauvais perdants politiques. Cependant, le communiqué de presse ne s'arrêtait malheureusement pas après cinq lignes sans intérêt. Les Eglises et la Communauté israélite nous annonçaient qu'elles allaient «poursuivre leurs actions sous plusieurs formes: accompagnement concret des réfugiés; accompagnement des personnes résistant à l'application des lois pour motif de conscience; poursuivre par leur prédication et leurs actions la sensibilisation du peuple suisse au sort qui sera fait aux étrangers et aux réfugiés».

Reprenons ces mesures. La «sensibilisation du peuple suisse au sort qui sera fait aux étrangers et aux réfugiés» sent la prise de position politique à plein nez. Pour cela, elle n'est pas du ressort des Eglises et de la Communauté israélite. Il n'est en effet aucun régime qui puisse se dire fondé exclusivement sur la Bible ou sur l'Ancien Testament. Il est certes des principes naturels que l'on retrouve dans la Bible. Mais les réalités de ce monde sont aussi ordonnées au bien commun national, lui-même dépendant grandement des circonstances. Il convient donc, si l'on tient à s'occuper de politique, de connaître ces circonstances avec précision et de juger les décisions à prendre en fonction du bien commun national. Les Eglises et la Communauté israélite, ou plutôt leurs chefs, ne se soucient apparemment guère de ce bien commun, ils n'ont rien à dire sur un sujet qui de toute manière ne les regarde vraiment que du seul point de vue spirituel. Par leurs prises de position brouillonnes et discutables, les chefs des Eglises et de la Communauté israélite divisent les fidèles.

Les chefs des Eglise et de la Communauté israélite se proposent d'accompagner les personnes «résistant à l'application des lois pour motif de conscience». Cela ne les empêche nullement de se dire «respectueux de la démocratie». Il y a ici

une incompatibilité totale. On ne peut être respectueux de la démocratie et irrespectueux des lois que nous donne ce régime, quoi qu'on en pense pour le surplus. Soi-disant démocrates convaincus, les chefs des Eglises et de la Communauté israélite estimerait beaucoup plus juste de décider entre eux de l'évolution des lois suisses. Ce sont des oligarques en herbe. Cette confusion est certes cocasse, mais nous ne nous y attarderons pas.

Il convient en revanche de rappeler la double soumission du chrétien à Dieu et aux autorités terrestres¹. En principe et dans l'idéal, le hors-la-loi chrétien devrait accepter la sanction qui accompagne d'habitude la violation de la loi. Il n'a en tout cas pas à se réfugier dans les jupes de l'Eglise. En voulant couvrir par avance des actes illégaux dont on sait qu'ils ne sont que mollement réprimés, les chefs des Eglises et de la Communauté israélite s'offrent un coup d'épate mais divisent encore un peu plus les troupeaux dont ils ont la charge. Ils placent en outre leurs communautés dans une situation moralement délicate.

Le communiqué de presse évoquait encore l'«accompagnement concret des réfugiés». C'est une tâche bien difficile et des plus louables. Nous sommes impatients d'apprendre que les signataires du communiqué de presse, c'est-à-dire M. le pasteur Raymond, M. l'abbé Allaz et M. Cohen-Dumani, accueillent chez eux des réfugiés en règle avec le droit suisse en vigueur. Cela serait plus digne et convaincant que de transformer en dortoirs surmédialisés des locaux destinés au service de Dieu.

Les chefs de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud, de l'Eglise catholique dans le Canton de Vaud et de la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud ont commis un entêtement en réagissant au quart de tour à une situation extrêmement complexe. Plutôt que de se comporter comme des gamins furieux, ils pouvaient attendre quelques semaines, consulter, voir s'il y avait quelque chose d'autre à faire et à dire. Hélas, ils apparaissent aujourd'hui comme des jouets entre les mains de toutes sortes de mouvements qui n'aiment pas l'Eglise et ne supportent les Juifs que laïcisés. S'ils croient les amadouer par de telles attitudes, ils montrent qu'ils n'ont rien compris. Refusant nous-mêmes d'ériger la démocratie en religion, nous leur reprochons tout de même de persister dans leur erreur.

PIERRE-FRANÇOIS VULLIEMIN

¹ Pour une preuve de la soumission du chrétien aux autorités temporelles, v. notamment Romains 13,1-7 et Pierre I 2,13-17.

L'Ecole, le culot de la gauche et la Réforme qui continue

Nous lisons dans *Domaine public* N° 1706 du 20 octobre un article de M. Daniel Marco intitulé «Ecole, le salut viendra de l'extérieur», dont nous extrayons les lignes suivantes: «L'école subit les convulsions de la fin du Miracle helvétique (1937-1987) [...]. Hier, pendant le Miracle, de nombreux amortisseurs de crise agissaient. Aujourd'hui, ils sont mis progressivement de côté par de nouvelles alliances politiques faisant la part belle à l'UDC blochéenne. Toutes les activités de la société sont atteintes. [...] La connaissance, qui était considérée comme un moyen pour grimper dans l'échelle sociale, est aussi débarquée. La gauche, sociale démocrate ou extrême, ne s'y était pas trompée, soutenant à fond l'école publique et les réformes successives qu'elle déclenchait, car elle permettait ainsi à ses enfants de prendre l'ascenseur social».

Le site internet de *DP* nous donne la notice suivante sur M. Marco: «Enseignant à l'Institut d'architecture de l'Université de Genève. Ancien député du Parti du travail (dont il fut expulsé pour gauchisme) au Grand Conseil genevois.»

De son ancien parti, M. Marco a conservé intacte la capacité de nier les évidences les plus épaisses. Car c'est la gauche qui, à chacune des étapes de la Réforme, a poussé à retarder l'acquisition de connaissances trop précises pour ne pas faire apparaître les inégalités entre les enfants, opposant sottement l'apprentissage systématique et la «créativité». C'est la gauche qui a survalorisé les études longues – ce que M. Marco appelle l'«ascenseur social» – au mépris des métiers manuels, des métiers techniques, des services et de la vente, engendrant du même coup mille rancœurs de tous les enfants qui n'ont pu, malgré tous les cours d'appui et autres «remédiations», prendre ledit ascenseur. C'est

la gauche qui, dans son optimisme indémodable, a rejeté la notion même d'effort systématique et durable comme moyen d'acquisition des connaissances. C'est la gauche qui a poussé à la suppression des notes, des examens, des «redoublements», répandant ainsi un brouillard trompeusement égalitaire sur le monde scolaire et aggravant le choc du passage de l'école aux inégalités de la vie active.

Que la gauche, «sociale démocrate ou extrême», se soit trompée sur le fond, que les réformes qu'elle n'a cessé de soutenir et de radicaliser aient aggravé les écarts entre les enfants de familles aisées et les autres, que son action ait contribué à ce qu'un certain nombre d'enfants arrivent en fin de scolarité sans maîtriser le B.A. BA de la lecture, de l'écriture et de l'expression orale, qu'elle ait contribué à faire de l'école une institution de moins en moins sociale, c'est ce que personne ne peut nier de bonne foi. Qu'elle l'ait fait avec le lâche soutien d'un certain nombre de pontes des partis bourgeois ne saurait dissimuler sa responsabilité principale, tant concrète qu'idéologique. Qu'elle se rende compte maintenant des dégâts, irréversibles pour un certain nombre de milliers d'élèves vaudois, c'est mieux que rien. Mais qu'elle ne mette pas la faute sur les autres!

Le texte de M. Marco fait partie des innombrables articles déjà pondus par les partisans de la Réforme (Jacques Bronckart, Cilette Cretton, Olivier Baud, etc.) pour diminuer l'effet de la victoire des partisans des notes sur l'officialité réformiste genevoise. Il s'agit pour eux de reprendre la main et de préparer le déroulement des étapes suivantes: la filière unique; l'école obligatoire jusqu'à dix-huit ans; la scolarisation de l'apprentissage et la fin du système dual.

O. D.

«Ils décidèrent de changer le système des allocations familiales...»

Nous votons le 26 novembre sur la nouvelle loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam), approuvée par les Chambres le 24 mars 2006. Cette loi prévoit des allocations d'au moins 200 francs par enfant et par mois dans toute la Suisse, ainsi que des allocations de formation de 250 francs par enfant et par mois. Le référendum a été lancé par les organisations économiques.

Des bébés souriants et de grands méchants loups

Dans la perspective de la votation, les opposants viennent de lancer une campagne plaisamment illustrée sur le thème des contes pour enfants¹. Chaque affiche commence par: «Ils décidèrent de changer le système des allocations familiales...» A chaque fois, le conte tourne mal: le grand méchant loup prend l'argent dans le panier du petit chaperon rouge, il détruit la maison que les trois petits cochons ont négligé de consolider, la méchante sorcière tend une pomme empoisonnée qui accroît la pression sur les salaires et les petits nains emportent de grands sacs d'allocations familiales hors du pays.

Il s'agit en l'occurrence de contrer ce que l'on pourrait appeler l'«effet bébé rose», exploité sans vergogne par les partisans du nouveau régime fédéral et complaisamment relayé par les médias: qui aura un cœur assez dur pour répondre non à un charmant bambin qui vous sourit sur des prospectus et vous demande juste quelques francs supplémentaires pour ses parents? Qui restera insensible à une future maman obligée de se serrer la ceinture pour boucler ses fins de mois? Qui résistera au mot «famille», étudié pour attendrir les cœurs et les portefeuilles et qui justifie absolument tout et n'importe quoi une fois qu'on l'a prononcé?

Une nouvelle loi fédérale inefficace, perverse...

Aider financièrement les familles pour les encourager à avoir plus d'enfants? Beaucoup de gens – et pas seulement à gauche – aiment se laisser séduire par cette idée. Sur le fond, on leur fera remarquer qu'il n'est pas sain que l'Etat paye les parents pour avoir des enfants, comme s'il s'agissait d'une

charge à assumer au service de la collectivité. A supposer cependant que l'on veuille user d'une telle méthode, il faudrait beaucoup plus que 200 francs par mois – c'est le montant prévu par la nouvelle loi fédérale – pour provoquer l'effet voulu. Preuve en est le Canton du Valais, qui paye les allocations les plus élevées de Suisse mais connaît aussi le taux de natalité le plus bas. L'argument de la politique nataliste est à oublier.

Des allocations familiales existent aujourd'hui dans tous les cantons et atteignent en moyenne 195 francs 60 par enfant et par mois. Les moins bien lotis touchent au moins 160 francs. Pour la plupart des familles, la fixation d'une valeur minimale de 200 francs sur l'ensemble de la Suisse n'apporterait donc pas de gain financier substantiel. Au contraire, les cantons qui versent actuellement des allocations plus généreuses seraient incités à s'aligner sur la limite fédérale. Il ne faut pas oublier non plus les allocations complémentaires, allocations de naissance ou allocations pour familles nombreuses, prévues par plusieurs systèmes cantonaux – notamment dans le Canton de Vaud – et qui risqueraient de disparaître avec l'instauration d'un régime fédéral uniforme. Les partisans de la loi affirment vouloir aider les familles; mais combien d'entre elles, abusées par le discours trompeur des centralisateurs, verraient leur situation se détériorer?

Les cantons ne seraient guère encouragés à accorder plus que le minimum fédéral, mais on remarque toutefois qu'ils ne seraient pas empêchés légalement de le faire; certains le feraient assurément. On maintiendrait donc une bonne part de la «complexité» actuelle, avec ses différences si choquantes aux yeux des esprits égalitaires. L'argument de la simplification et de l'uniformisation tombe à son tour.

...et chère, bien sûr!

Ce gâchis aurait évidemment un prix. On l'évalue actuellement à quelque 600 millions de francs, à la charge de l'économie mais aussi des pouvoirs publics. Car les allocations familiales ne seraient alors plus considérées comme des compléments de salaires, mais comme des prestations publiques. Les

indépendants n'y auraient pas droit, mais les personnes sans activité lucrative recevraient des allocations payées par les cantons. Les salariés à temps partiel toucheraient des allocations pleines et entières: une mère de trois enfants en formation qui effectuerait de petits travaux pour un salaire n'excédant pas 7000 francs par année recevrait ainsi 9000 francs supplémentaires d'allocations familiales. A cela s'ajouterait une augmentation importante des allocations versées à l'étranger, pour lesquelles le contrôle des conditions légales est souvent impossible.

Outre son inefficacité et ses effets pervers, le système fédéral que l'on veut nous vendre serait donc aussi fort coûteux. Il pèserait sur les finances des collectivités publiques et sur la masse salariale des entreprises. Il reste maintenant à convaincre les contribuables et les salariés qu'on leur reprendrait forcément d'une main ce qu'on leur donnerait de l'autre, et qu'il est dans leur intérêt de voter NON à la loi fédérale sur les allocations familiales.

P.-G. BIERI

¹ www.referendum-allocations.ch

Décès

† Le pasteur Germain Nicole

Nous avons appris avec tristesse le décès du pasteur Germain Nicole. Epris de vérité et de cohérence, il a toujours été un lecteur attentif de *La Nation*. Pilier d'Eglise et Liturgie, il y faisait entendre la voix du protestantisme évangélique. Il fut aussi un grand visiteur et sa prédication, souvent tranchante, ne laissait personne indifférent.

Mais c'est par la plume qu'il exerça une influence certaine dans le Canton: collaboration active aux mensuels distribués dans les paroisses vaudoises (*Messenger cantonal* et *Ralliement lausannois*), responsabilité de l'*Almanach protestant* et du périodique *Catholicité évangélique*. Il tint même, pendant dix ans, une chronique dans le mensuel publicitaire *Trente Jours*. Ses propos caus-

tiques, ses mots à l'emporte-pièce et sa rigueur théologique ont laissé des traces importantes dans les paroisses qui lui ont été confiées.

† Le pasteur Henri Vaney

Un autre ami de *La Nation*, également membre d'Eglise et Liturgie, vient de décéder. M. le pasteur Henri Vaney fut d'abord clerc de notaire et footballeur sous les couleurs du Servette avant de répondre à sa vocation pastorale. Doté d'une capacité pédagogique étonnante qui lui permettait de faire accéder les personnes les plus simples à des notions théologiques élevées, il avait continué à prêcher longtemps après sa retraite. Retiré depuis des années en France, près d'Alès, il était resté un fidèle lecteur de notre journal.

Réd.

Revue de presse

Mûr pour le Conseil fédéral?

M. P.A. Stauffer consacre un article de *L'Hebdo* du 12 octobre 2006 à M. Daniel Brélaz («Le prince dont la ville est un chantier»). Nous en extrayons ces quelques lignes:

[...] Daniel Brélaz l'avoue sans honte ni regret: il ne lit pas les programmes politiques nationaux, pas même celui de son propre parti.

C'est ennuyeux, cette prose électorale, lourd à porter, pénible à traîner, on est toujours en train de se dire: «Telle idée y figure noir sur blanc, on ne peut pas la réaliser.» Et puis, bien souvent, «on accepte les programmes en assemblée pour ne pas faire de la peine à ceux qui les ont écrits.» Comme ils n'engagent finalement que ceux, «très peu nombreux, qui les ont lus», Daniel Brélaz a préféré en toute logique ne plus les lire du tout. [...]

Que sont les partis une fois débarrassés des oripeaux de la propagande électorale? Des organisations au service de leurs clientèles, des féodalités en lutte pour le pouvoir. Les vues réalistes de M. Brélaz sont-elles le signe qu'il est mûr pour le Conseil fédéral?

E. J.

Fête des Vignerons de 2019

Les Vaudois ont encore en mémoire l'échec populaire de la musique de la Fête des Vignerons de 1999. La Confrérie a fixé la date de la prochaine Fête à 2019.

Sous le titre «Vive la Prochaine Fête des Vignerons! Mais avec quelle musique?», le musicien Patrick Bron, dans *24 heures* du 17 octobre, livre son opinion sur les causes du couac de 1999, ainsi que ses souhaits pour 2019.

Nous retenons de ses propos:

[...] Tout bascule en 1999: [...] Pour la première fois, trois compositeurs se partageront la tâche. Et dans la foulée, on abandonne la notion du Grand Chœur unique au profit de plusieurs ensembles indépendants. Jusquelà, on applaudit des deux mains.

Seulement voilà! François Rochaix a voulu un opéra contemporain, certes magnifique et de qualité, mais dont la musique a été décriée et vilipendée par un public désarçonné qui n'était pas venu pour ça. On se souvient du fameux: «Il faut éduquer le public!» lancé par l'un des compositeurs. Une fête didactique? Ca n'a visiblement pas fonctionné, puisque la plupart des «mauvais élèves» sont ressortis frustrés... Les gens n'aiment pas ce qui change brutalement,

[...] Osons poser la question: ne vient-on pas à la Fête des Vignerons pour s'émuouvoir ensemble et communier à nos racines encore terriennes? L'exemple le plus criant de cet échec programmé fut le massacre du Ranz des vaches. Comme s'il fallait absolument gommer toute trace d'émotion facile, le concepteur a voulu que cette mélodie simple et prenante soit «revisitée»: ça a donné le scandale que l'on sait, les gens ayant eu le sentiment qu'on abîmait quelque chose qui leur appartenait. Presque une atteinte au patrimoine...

De quelles musiques sera habillée la prochaine célébration? Quelles qu'en soient les couleurs, espérons une partition qui rassemble et à laquelle le peuple de la Fête puisse se reconnaître [...]

Puisse cette conclusion inspirer la Confrérie dans ses choix

Ph. R.

Qui a écrit cela?

Politiciens, journalistes, chefs d'entreprise, voire dirigeants syndicaux ont souvent ce mot (complexité, Ndlr) à la bouche. Vérifiez: comptez le nombre de fois, en un jour, où la complexité est invoquée dans la presse, les déclarations officielles, les propos des experts de tout poil! Car ce mot est magique et, en une seule articulation, permet d'atteindre deux buts. D'abord, il fait passer celui qui en use pour très intelligent, qui sait de quoi il cause, qui perce l'embrouillamini de l'ordre (du désordre) des choses. Ensuite, et ce n'est pas le moindre bénéfice, il convainc son auditoire qu'il est idiot puisqu'il ne comprend rien à ce qui se passe. «Complexité» est un mot que les dominants adorent car il leur permet de dire avec une apparence de politesse aux empêchés de gérer en rond: «Circulez, il n'y a rien à voir! C'est complexe, laissez faire ceux qui savent.»

Les lecteurs de *La Nation* négligent apparemment la presse de gauche. Cet extrait, dû à la plume de Diane Gillard, est paru dans le numéro de septembre

2006 de *Résistance*, journal du POP vaudois & Gauche en mouvement. Personne n'a reconnu la citation.

Faut-il revenir à des propos fédéralistes pour être reconnu? Nous tentons le coup avec notre nouvelle citation:

Si toute l'université devient fédérale, si la Confédération, par sa haute main sur les gymnases, influence les programmes de tous les degrés, elle n'en devra pas moins tenir compte des régions linguistiques. Elle polarisera les Suisses de même langue, qui s'opposent aux autres. Ce découpage nous conduira peu à peu à la situation de la Belgique.

Les régions linguistiques en Suisse n'ont pas d'unité de culture. Les cinq cantons romands ont chacun leur manière d'être, de parler, de sentir. C'est bien pourquoi quatre d'entre eux ont créé une université.

Le premier de nos lecteurs à nous donner la référence exacte gagne un abonnement d'une année à *La Nation*.